

RENSEIGNEMENTS:

L'ACCUEIL DE L'HÔPITAL
DÉPARTEMENTAL EST OUVERT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 08H00 À 17H00



CONTACT

HÔPITAL DÉPARTEMENTAL
DE REIGNIER
61 RUE DES VENTS BLANCS
74930 REIGNIER-ESERY

Tél. : 04.50.43.80.00

Mail : admissions@hl-reignier.fr

La demande d'admission se fait
sur la plateforme "Viatrajectoire" :

<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Il faut sélectionner
"Accueil de jour".

A mi-distance entre Annemasse et La Roche sur Foron, l'Hôpital Départemental de Reignier est situé dans une commune disposant de commerces de proximité, desservie par la SNCF et un service de bus. Le service de transport en commun est à proximité de l'établissement.

L'établissement jouit d'une situation privilégiée car à proximité immédiate du centre-ville, dans un cadre verdoyant.

Un parking est à votre disposition avec des places réservées aux personnes à mobilité réduite.



ACCUEIL DE JOUR

**OUVERTURE
le 1er octobre 2023**



L'Hôpital Départemental de Reignier propose un accueil de jour avec une capacité de 6 places.

Il s'adresse aux personnes âgées isolées ou souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Les objectifs :

- soulager les aidants en leur offrant un moment de répit pour permettre le maintien à domicile
- maintenir les capacités actuelles et le lien social
- rompre l'isolement du patient et de l'aidant

Les locaux se situent au rez-de-chaussée de l'établissement, ils se composent :

- un espace de restauration/animation
- une salle de repos
- terrasse sécurisée

Les activités :

- atelier de stimulation intellectuelle et sensorielle
- activités manuelles
- revue de presse
- participation aux animations de l'établissement
- jeux de société
- temps de détente et de repos

Le repas du déjeuner est pris sur place avec l'ensemble des personnes accueillies et l'équipe professionnelle.

Les horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 10h00 à 16h00

L'accueil de jour est fermé les week-ends et jours fériés ainsi que la fermeture annuelle en été.

Les transports sont effectués par les aidants, les aides à domicile ou en taxis.

Modalités de remboursement définies par la réglementation.

L'équipe professionnelle :

- Aide-soignant
- Assistant de soins en gérontologie
- Secrétaire médicale

Interventions ponctuelles :

- Ergothérapeute
- Educatrice APA
- Psychologue

Ainsi qu'une collaboration étroite avec le médecin de l'EHPAD et le cadre supérieure de santé.



Les tarifs :

Le prix à la journée est fixé par le Conseil départemental. L'APA peut intervenir en déduction lors de la facturation.